



Assemblée générale

Distr. limitée
12 décembre 2006

Original : français

Soixante et unième session

Point 104 de l'ordre du jour

Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Croatie, Grenade, Malaisie, Malte et Niger : projet de résolution

Hommage à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Accueillant avec satisfaction la résolution 1715 (2006) du Conseil de sécurité, en date du 9 octobre 2006,

Saluant avec une profonde gratitude les efforts inlassables et le dévouement indéfectible qui ont marqué les 10 années que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a consacrées au service de l'Organisation des Nations Unies,

Appréciant les grandes qualités professionnelles et personnelles dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses tâches et de ses responsabilités,

Prenant acte de ses nombreuses et audacieuses initiatives d'ordre politique, diplomatique et organisationnel et des importantes réalisations qu'il a accomplies en ce qui concerne notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, les questions de paix et de sécurité, l'environnement et la réforme des Nations Unies,

1. *Rend un vibrant hommage* au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa contribution exceptionnelle à la paix et à la sécurité internationales ainsi que ses efforts remarquables pour le renforcement du système des Nations Unies, la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, en vue d'un monde meilleur;

2. *Exprime sa profonde gratitude* au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les réformes qu'il a entreprises et les nombreuses propositions qu'il a formulées afin de permettre à l'Organisation de mieux faire face aux défis majeurs de notre temps.

